

PROPOSITIONS POUR UNE FORÊT CITOYENNE

Août 2022 - Collectif de la Forêt des Sources du Touch

La **restauration** de l'écosystème forestier

La **compensation sociale** de la destruction de 80 ha de forêt

**Analyses et propositions d'une approche sylvicole,
environnementale et sociale.**

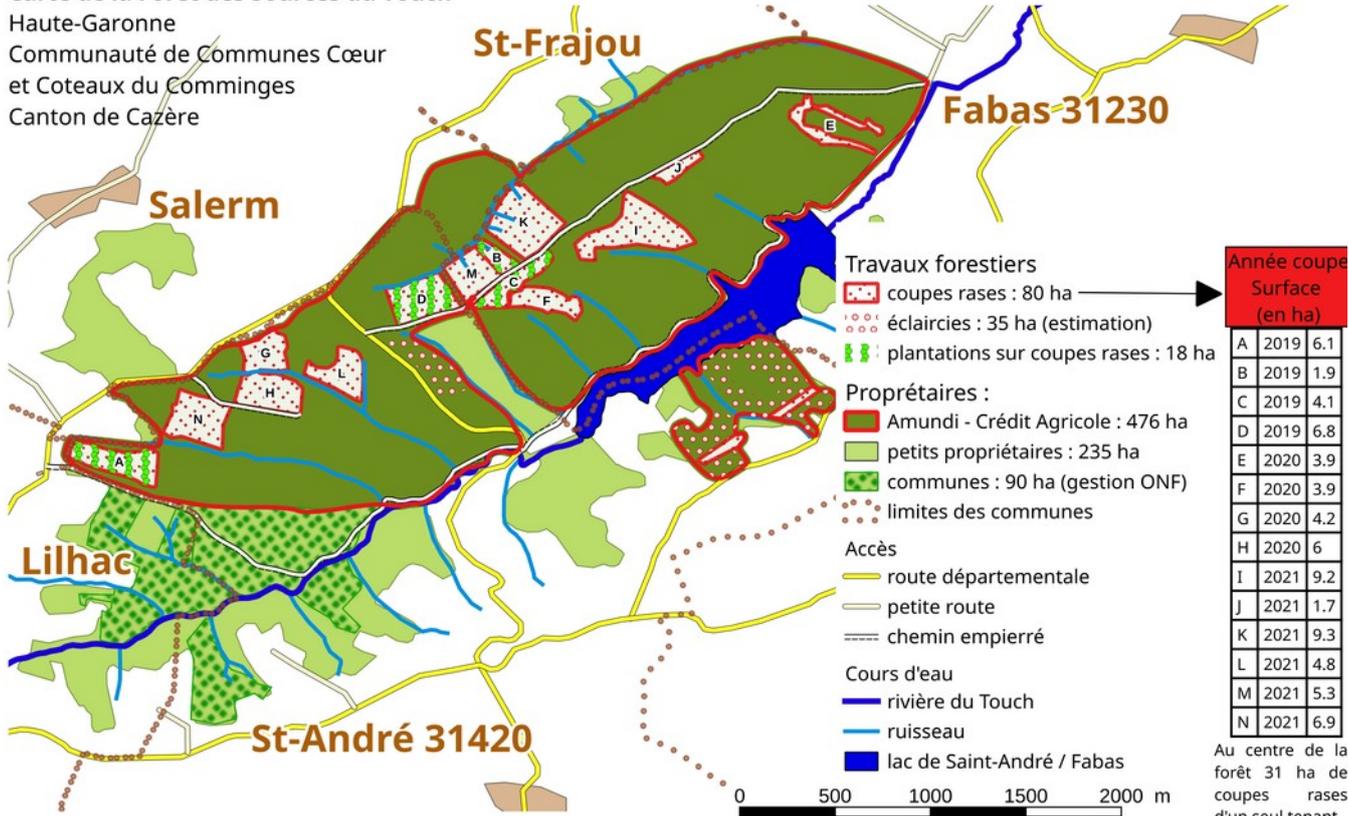


Introduction.....	2
I / Diagnostic.....	5
1.1 / Gestion passée.....	5
1.2 / Application du Plan Simple de Gestion 2018-2022.....	6
II / Grandes orientations de gestion sylvicole.....	8
2.1 / Principes de base guidant les propositions.....	8
2.2 / Diagnostic simplifié des peuplements par essences.....	9
2.3 / Orientations sylvicoles.....	11
2.4 / Modalités sylvicoles générales.....	14
2.5 / Modalités environnementales pour favoriser et étudier la biodiversité.....	15
III / La Forêt et Nous, compensation et multifonctionnalité.....	17
3.1 / Démocratie et gouvernance.....	17
3.2 / Éducation et transmission.....	18
3.3 / Économie et filière forestière locale.....	18
3.4 / Liens sociaux et loisirs.....	19
3.5 / Site pilote.....	19

Introduction

L'application du Plan Simple de Gestion (2018 - 2028) de la forêt de Fabas a conduit à pratiquer des coupes rases depuis 2019. Ces coupes ont suscité des réactions et des questionnements de la part des riverains et des citoyens, des élus locaux, régionaux et nationaux. En 2022, les coupes initialement prévues sur 220 ha¹ sur une surface totale de 470 ha de la forêt ont été stoppées par le propriétaire et concernent aujourd'hui environ 80 ha dont environ 62 ha n'ont pas été encore reboisés.

Carte de la Forêt des Sources du Touch



La vente de bois rémunère Amundi (Groupe Crédit Agricole) via la gestion de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations. Validation du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF Occitanie). Contrôle par la DDT.

Le massif forestier et le lac délimitent une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1) de 800 ha.

7/10/2022

La rédaction et l'application du plan de gestion sont effectuées par la Société Forestière qui est une filiale de la caisse des dépôts et consignations. « La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. » article L.518-2 du Code monétaire et financier, loi de 2008.

Regroupés au sein d'un collectif et en relation directe avec des Elus locaux, les membres du « Collectif de la Forêt des Sources du Touch » ont choisi de faire part de leurs propositions d'orientation de gestion pour la forêt de Fabas sans vouloir se substituer au propriétaire et au gestionnaire. Ainsi, les propositions s'appuient sur une analyse « à dire d'expert » reposant sur des données fiables uniquement pour le niveau des propositions effectuées. Pour aller plus dans le détail des inventaires sylvicoles s'avéreraient nécessaires.

¹ Sur la durée de 10 ans du PSG. Le premier PSG rebouté par le CRPF prévoyait 380 ha de coupes rases sur 15 ans. (communication personnelle).

A cette analyse « à dire d'expert », le collectif a rajouté un ensemble de demandes citoyennes émises lors de ses manifestations en particulier celle du 29/12/2021 et celle du 17/04/2022.

Les deux grands axes motivants l'ensemble des propositions étant la restauration patrimoniale et écologique du milieu forestier (écologie et sylviculture de restauration) et la tentative de réparation sociale qui pousse à élargir les propositions plus loin que de simples orientations de gestion forestière.

Sont reconnus d'intérêt général (Le livre 1er du code forestier article L. 112-1 modifié par la loi 2014)

- 1° La protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ;
- 2° La conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières ;
- 3° La protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable ;
- 4° La protection ainsi que la fixation des sols par la forêt, notamment en zone de montagne ;
- 5° La fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. »



A noter que ces propositions sont le résultat d'un travail bénévole sans appui ni des gestionnaires ni des services de l'état (DDT, OFB, CRPF).

Malgré, l'affirmation par les gestionnaires d'« un esprit de transparence » (10 février 2022) et plusieurs demandes de documentation sur la forêt (plan de gestion, carte de peuplements, inventaires...), aucun document ne nous a été transmis.

La DDT nous a demandé d'établir des signalements précis. Nous l'avons fait d'abord oralement avec photos à l'appui en décembre 2021 puis par écrit en avril 2022 au prix d'efforts en fournissant un dossier de 50 pages. Nous regrettons de ne pas avoir reçu les conclusions de leur expertise concernant les dégradations environnementales et la conformité de l'application du plan de gestion.

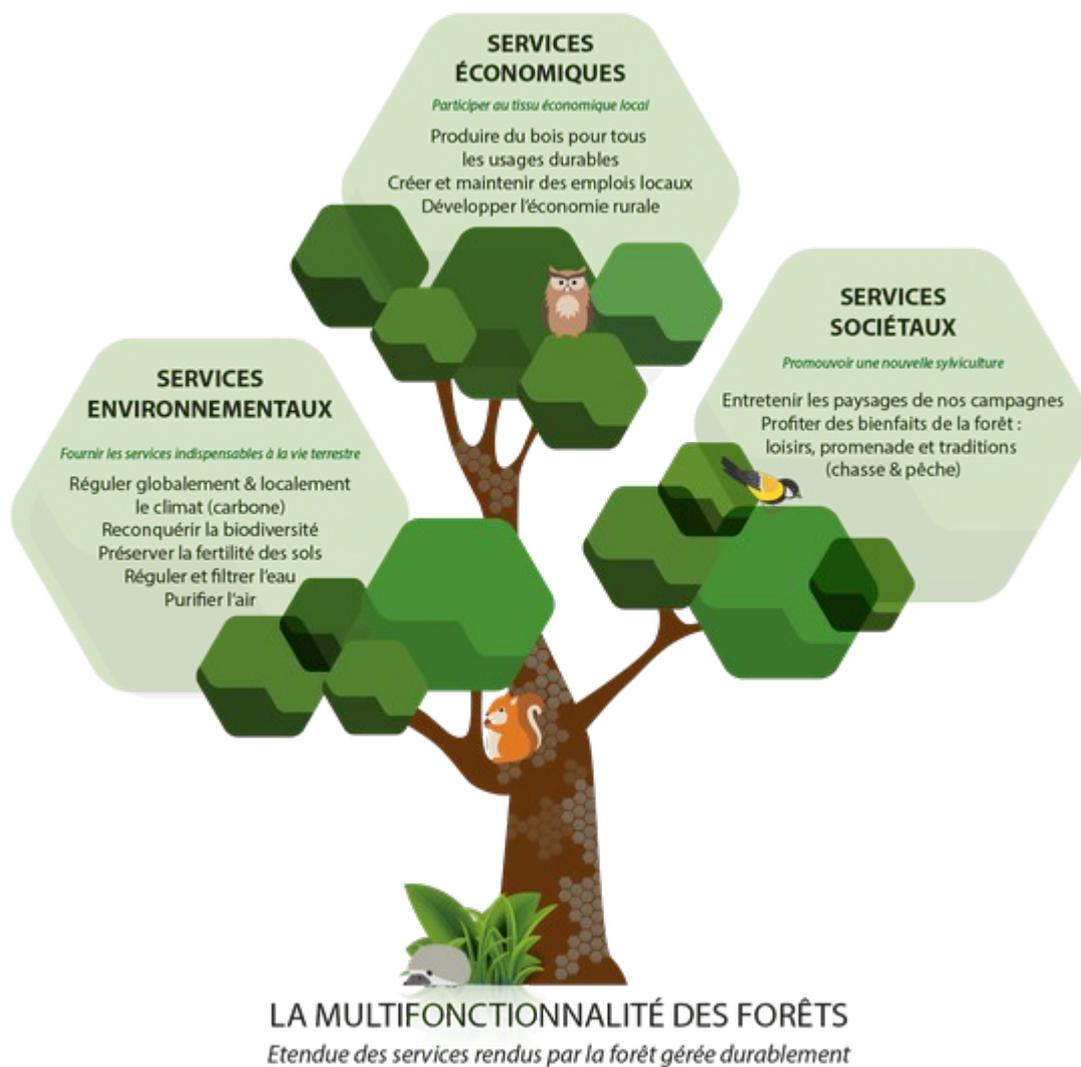


Figure 1 - D'après la Société Forestière de la Caisse Des Dépôts et Consignations, sur leur site web à la rubrique « Agir pour le climat et la biodiversité ».

Il est à noter le grand écart entre la communication de l'entreprise et la réalité des pratiques dans la Forêt des Sources du Touch, voir à ce sujet le film « [Innovation Forêt Sans Arbres](#) » réalisé par le collectif.

I / Diagnostic

1.1 / Gestion passée

La forêt de Fabas a, comme de très nombreuses forêts en Gascogne, été marquée par les **campagnes de boisement et reboisement FFN² des années 60 / 70**. Dans son cas il s'est agi d'un reboisement qui a **remplacé l'habitat forestier originel** (taillis sous futaie de chênes / charmes) **par des boisements monospécifiques de résineux** (Sapin Douglas, Epicéa commun, Pin laricio, Mélèze, etc.).

Les reboisements ont eu lieu majoritairement entre 1968 et 1975 (460 ha) avec des **investissements publics importants** dans la desserte routière du massif. A partir de 1976 d'autres aides publiques ont été accordées pour financer tous les élagages à 6 mètres, quelques élagages de pénétration à 2,50 mètres ainsi que quelques éclaircies déficitaires.

Les élagages à 6 mètres contribuent à créer une forte valeur ajoutée sur les billes de pied des douglas et leurs qualités mécaniques.

En 2000-2001, suite à un projet d'acquisition par la Communauté de Commune du canton d'Aurignac, le Service Interdépartemental Haute-Garonne Gers de l'Office National des Forêts situé à Saint-Gaudens a procédé à une expertise³ de la forêt. Elle a établi que **les potentialités stationnelles étaient bonnes mais faisait observer que le régime des précipitations était à surveiller** (déficits consécutifs des 800-900 mm/an attendus).

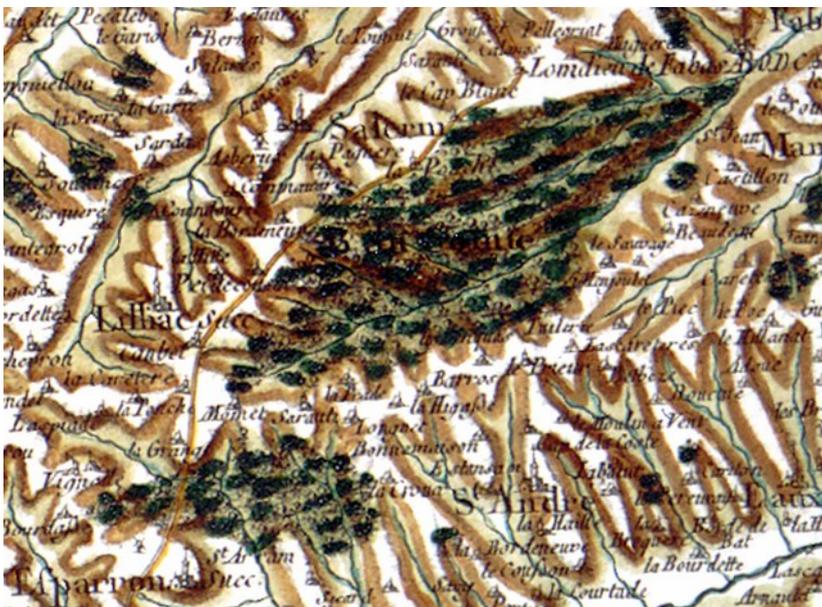


Figure 2 - Forêt des Sources du Touch et forêt d'Esparon. Carte de Cassini en couleur (feuilles gravées et aquarellées), issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIIIe siècle.

Ainsi, il peut être conclu que l'habitat naturel forestier de la Forêt de Fabas correspondant à la « Chênaie-charmaie »⁴ avec présence ponctuelle de Hêtres, qui déjà étaient sévèrement endommagés par le régime du taillis sous futaie, a été copieusement détruite par ces reboisements résineux dans sa structure, sa composition et son fonctionnement.

La conservation d'îlots dispersés de Chênes sessiles⁵ ne peut pas compenser cette destruction mais ils représentent toutefois une variable importante pour une restauration de la Chênaie et une recomposition de l'avenir.

² Fond forestier national

³ Projet d'acquisition de la forêt de Fabas par la Communauté des Communes du canton d'Aurignac - ONF 04 01 2001 - 14 pages

⁴ donc à rattacher au *Carpinion betuli* Issler sensu Oberdorfer, Corine Biotope : 41.2(9), non IC, dans le *Carpino betuli - Fagenalia sylvatica* (Rameau) avec certainement des inclusions ponctuelles de formations pouvant être rattachées aux « frênaies-chênaies pédonculées » (Corine Biotope : 41.2(9), *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* Passarge&Hofmann *Fraxino-Quercion*),

⁵ Le document ONF mentionne 8000 tiges feuillues en 2001 soit 17 arbres / ha

1.2 / Application du Plan Simple de Gestion 2018-2022

De façon succincte, il peut être établi que les objectifs assignés à la forêt de Fabas, **le traitement choisi et les modalités d'application ont *in concreto* conduit à une aggravation des perturbations initiales.**

Sur les surfaces exploitées, si les anciennes pratiques d'exploitation et de reboisement avaient provoqué des préjudices aux sols forestiers, **les pratiques actuelles ont indiscutablement conduit à des dommages très sévères qui demanderont de multiples décennies pour retrouver un état de conservation favorable.**

Au niveau de la prise en compte de la biodiversité avec en particulier la gestion des écotones et habitats réduits (ripisylves), force est de convenir que les contrats FFN avaient déjà fortement compromis, voire détruit, cette possibilité de prise en compte⁶. Les exploitations actuelles n'ont rien arrangé et ont même hypothéqué certaines pistes d'amélioration possible.

L'abattage des chênes semenciers sur certaines parties et les destructions du fonctionnement des mares forestières par leur mise à nu sont symptomatiques de cette totale absence de prise en considération de la biodiversité dans la gestion de la forêt de Fabas (2018-2022).



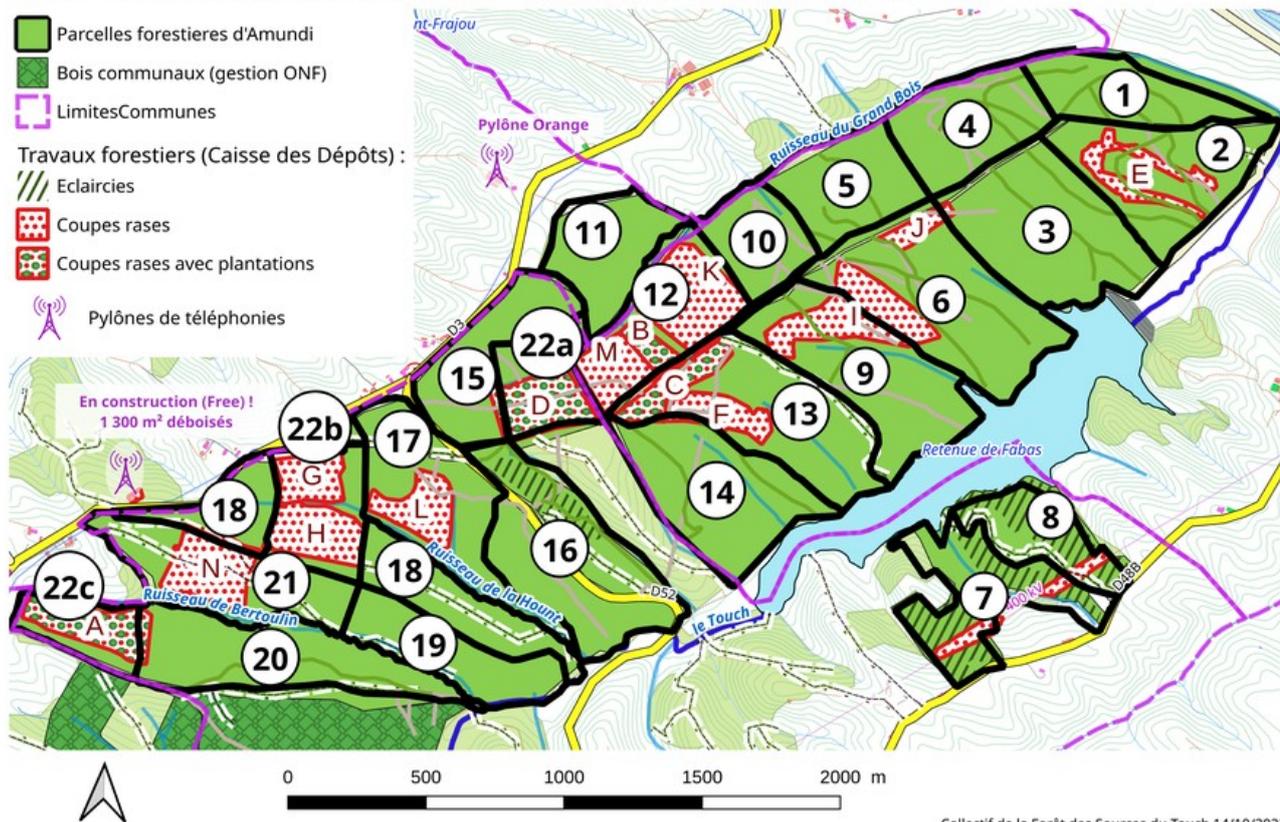
Figure 3 - Souches de chênes multiséculaires (Coupes rases « L » et « N » de la carte ci-après)

Au niveau de la prise en compte de l'adaptation des forêts au changement climatique et des interactions plus globales, les coupes rases, en détruisant l'ambiance forestière et en mettant à nu pour partie la zone en amont du bassin versant de la rivière du Touch, ne traduisent pas une prise en considération adéquate des risques associés aux changements climatiques.

Enfin, il ne sera pas épilogué à propos de l'impact négatif sur le stockage du carbone de telles pratiques et encore moins sur les pertes économiques engendrées (l'économie étant ici distinguée de la finance) et le fort déficit d'exploitabilité engendré par la précocité des coupes définitives.

⁶ Cf les reboisements dans les talwegs avec les cyprès chauves

**Carte des parcelles forestières (1 à 22) d'Amundi Investissement Forestier.
Groupe Forestier d'Investissement (GFI) d'Amundi Immobilier (Groupe Crédit Agricole).**



Collectif de la Forêt des Sources du Touch 14/10/2022

Inventaire des parcelles au 27/05/2022

Parcelles n° de ref. sur carte	Surface en ha	Coupes rases lettre de ref. sur carte	Années	Surface coupes rases en ha	Reboisé / non reboisé	Surface non exploitée en 2022 en ha
1	16.68					16.68
2	21.89	E	2020	3.91	Non reboisé	17.98
3	27.43	J	2021	3.71	Non reboisé	23.72
4	17.77					7.77
5	16.68					16.68
6	26.85	H I (part)	2021 2021	1.93 4.19	Non reboisé Non reboisé	20.73
7	19.32	(éclaircie en 2019)				19.32
8	11.92	(éclaircie en 2019)				11.92
9	25.51	I (part)	2021	5.00	Non reboisé	20.51
10	12.27					12.27
11	15.62		2021			15.62
12	17.53	B M K	2019 2021 2021	1.95 5.04 11.12	Cèdre et Douglas Non reboisé Non reboisé	
13	27.08	C F	2019 2020	3.50 4.16	Pin maritime Non reboisé	19.42
14	31.03					31.03
15	16.30					16.30
16	23.47	(éclaircie en 2019)				23.43
17	26.42	L	2021	4.33	Non reboisé	22.09
18	19.22					19.22
19	19.89					19.89
20	23.79					23.79
21	21.14	N	2021	6.17	Non reboisé	14.97
22	31.85	(22 c) A (22 a) D (22 b) G	2019 2019 2020	5.70 6.84 12.16	Cèdre et Douglas Cèdre, Douglas et Pin Non reboisé	7.15
	470.00			80.00 ha	Reboisé : 18.00 ha Non reboisé : 62.00 ha	390.00

II / Grandes orientations de gestion sylvicole

2.1 / Principes de base guidant les propositions

Au-delà du risque invasif, les introductions d'espèces constituent des risques de perturbation du fonctionnement des écosystèmes forestiers (interactions trophiques, non trophiques, parasitisme, coopération, mutualisme, symbiose... etc.) qui sont très peu connus.

Parallèlement, une espèce introduite ne bénéficie pas des interactions positives qu'elle a dans son habitat d'origine. **Aucune autre essence allochtone nouvelle ne devrait être introduite, Chêne rouge et Acacia en particulier.**

En matière d'adaptation au changement climatique les espèces forestières présentes, même les espèces pressenties comme sensibles, possèdent une diversité génétique réelle et avérée et en cela un potentiel d'adaptation à étudier et valoriser prioritairement. Pour Fabas, le Chêne sessile et les essences constitutives de l'habitat « Chênaie-charmaie » - Erable champêtre et plane, Merisier, Bouleau, Tremble etc. - ont ce potentiel.

En matière d'adaptation au changement climatique, sont déjà présentes en France des espèces forestières autochtones ou acclimatées parfaitement adaptées à un climat de type méditerranéen. Pour Fabas, les Pins maritimes et laricio, déjà présents, peuvent être retenus.

La dynamique naturelle forestière (migration et adaptation des espèces, recolonisation) amorcée depuis 1850 a démontré sa force pour peu qu'il ne lui soit pas fait obstacle (la surface boisée en France a quasiment doublé en 170 ans en passant de 15 % à 31 %) et que de surcroît elle ne fasse pas appel à de lourds investissements. Pour Fabas, cette dynamique de reconstitution du milieu forestier local a déjà commencé et ce malgré les travaux de reboisement FFN : de fait dans les peuplements de résineux éclaircis un sous-étage d'essences diverses se met en place et il est même possible d'observer de la régénération de chênes sous les pins.

Les orientations techniques et pratiques permettant de concilier une récolte de bois et un bon état de conservation des forêts sont connues :

- maintien de l'ambiance forestière,***
- diversité d'essences,***
- conservation et restauration du fonctionnement de l'écosystème forestier,***
- présence de très gros bois dans les peuplements et, plus généralement, diversité de diamètres,***
- trames de bois mort, sur pied et au sol.***

2.2 / Diagnostic simplifié des peuplements par essences

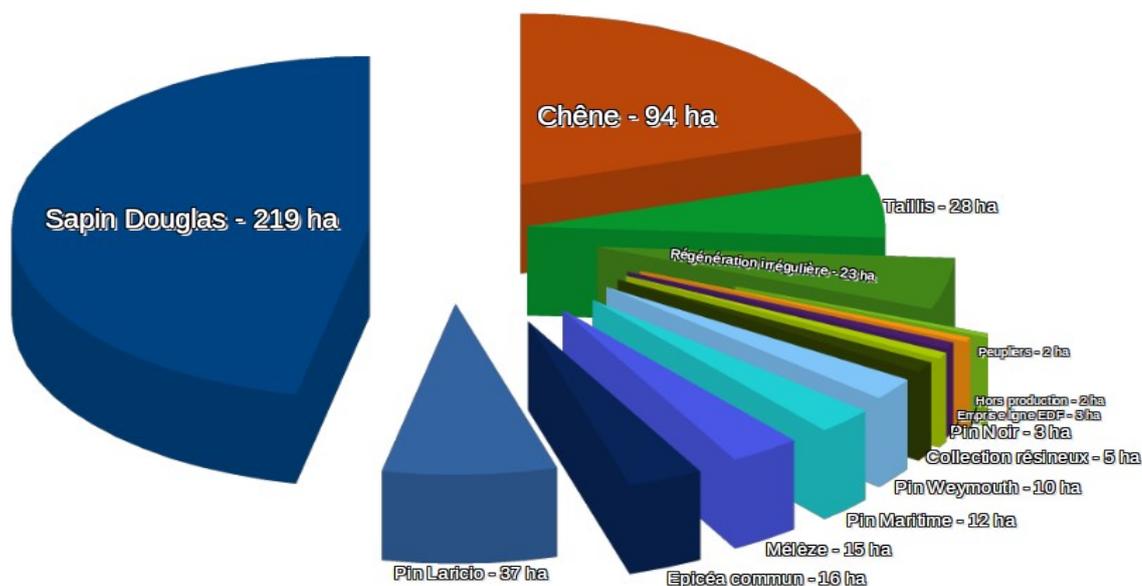


Figure 4 - Inventaire des essences en 2001 (d'après [Rapport d'évaluation de l'ONF 27/12/2000 in Projet d'acquisition de la forêt de Fabas - Saint-André - Salherm par la Communauté de Communes du Canton d'Aurignac, Avril 2002](#))

En l'absence d'autres documents et pour compléter ce diagramme de l'inventaire de l'ONF (2001), voici quelques apports pour chaque catégorie. Il y a des incertitudes sur le contenu exact des 3 dernières catégories détaillées ci-après.

Sapin de Douglas (219 ha) : Ø de 25 cm à 55 cm max ; moyenne = 40 cm ; âge moyen 50 ans.

Accroissement annuel maximum moyen de 1 cm sur le Ø.

- ✚ **Force** : Versant nord et élagage renforçant la qualité mécanique naturelle du bois de Douglas.
- ✚ **Faiblesse** : Adaptation à la station et aux hypothèses de réchauffement, de sécheresse de l'air et du sol posant de vraies questions d'un dépérissement possible ? Sensibilité majeure au fomes⁷. Espèce allochtone donc pas de fonctionnement écosystémique acquis (mycorhize). Pas de régénération sous couvert fermé. Le douglas en arbre-habitat présente un risque d'infestation du fomes.

Pin Laricio (37 ha) : Ø moyen 30/40 ; hauteur 20/25 m ; âge 50 ans.

- ✚ **Force** : Espèce méditerranéenne adaptée en cas de réchauffement ; interactions positives avec le Pin maritime ; bois de qualité mécanique naturelle très bonne. Régénération de chêne sous son couvert ; régénération possible sous couvert fermé. Sous les pins (et bouleau) les espèces post pionnières⁸ s'implantent facilement et ont des croissances optimales. Arbre très longévif ; fait la table⁹ (rapaces) ; émergeant (très long terme).
- ✚ **Faiblesse** : Espèce allochtone donc pas de fonctionnement écosystémique acquis (mycorhize).

7 Champignon racinaire

8 Qui participent à la reconstitution du milieu forestier

9 C'est à dire dont la flèche terminale s'étale et s'horizontalise

Pin Maritime (11 ha) :

- ✚ Essence comparable au pin laricio, mais moins longévive et produisant un bois de qualité inférieure. Résiste au feu. Sensible au chablis. Litière acidifiante.

Pin noir (3 ha), Weymouth (10 ha) :

- ✚ Incertitude et intérêt très relatif. Acidifie le sol avec une décomposition lente des aiguilles.

Mélèze (15 ha), Epicéa commun (16 ha), Sapin (9 ha, quel sapin ?) :

- ✚ Risque majeur de dépérissement pour ces essences au vu des conditions de station ; litière acidifiante.

Chêne (94 ha)

Les chênes sont dispersés sur l'ensemble du massif et ont l'originalité, dans cette forêt, d'être aussi présents au milieu des cultures de résineux.

La surface mentionnée résulte probablement de l'addition des îlots, bouquets et/ou parquets¹⁰ des anciennes réserves de l'ancien *taillis sous futaie* dispersés dans la forêt. Le chêne présent majoritairement est le chêne rouvre¹¹ qui est celui qui semble le mieux adapté écologiquement à supporter les incidences du réchauffement climatique en cours.

A noter que ce n'est pas le chêne le plus courant dans la région, il est par exemple rare en forêt de Monboussin, il est l'essence de chêne la plus appréciée pour son bois qui est moins noueux que le chêne pédonculé qui est plus courant.

Taillis (28 ha)

- ✚ Probablement addition des îlots, bouquets et /ou parquets, coupe feux, coupe vent, de taillis de chêne, diverses essences et acacias dispersés dans la forêt.

Régénération irrégulière (23 ha)

- ✚ De quoi s'agit-il au juste ? Pour le moment impossibilité de définir cette catégorie sans plus de documents...

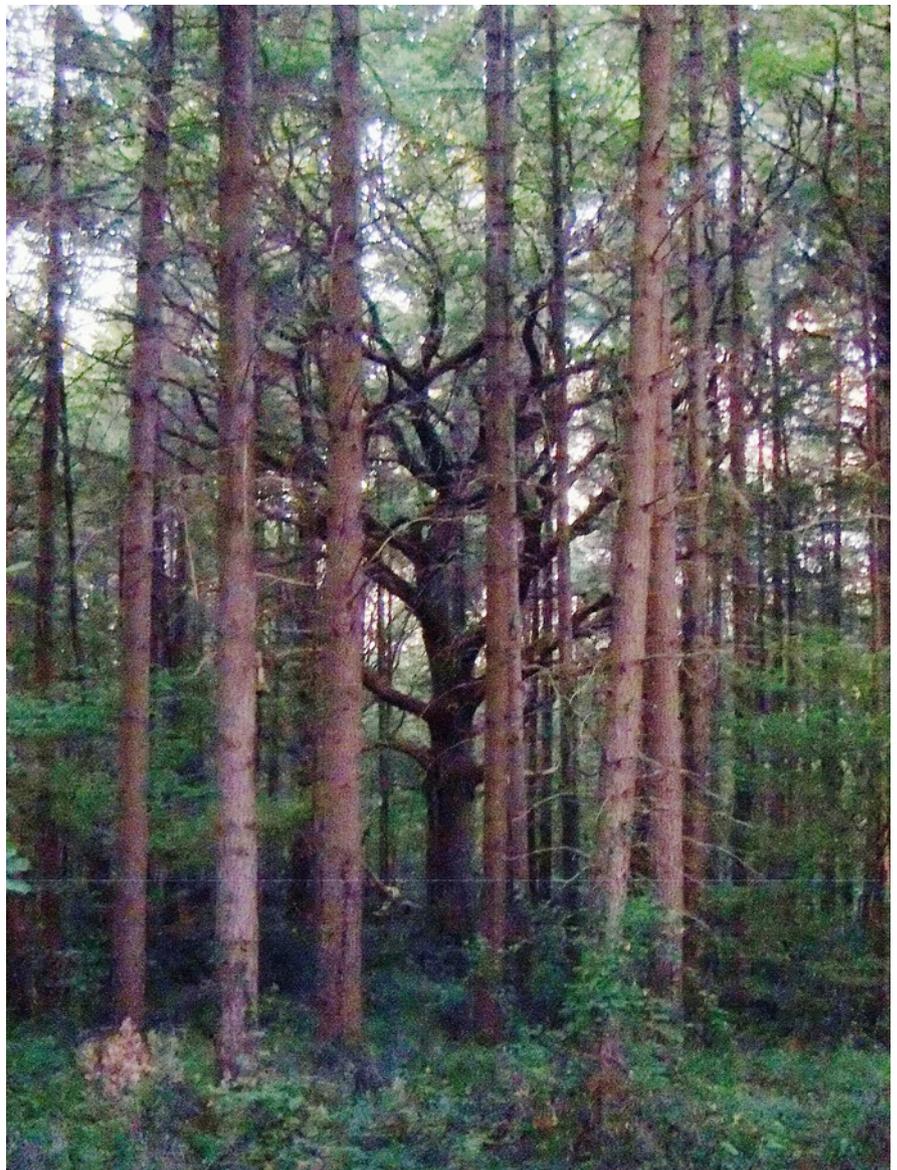


Figure 5- Chêne rouvre entouré de Sapin Douglas plantés

¹⁰ Ilot = quelques arbres ; bouquet : > 0.5 ha ; parquet : surface comprise entre 1 à 2 ha d'un seul tenant

¹¹ *Quercus petraea* ou *Quercus sessiliflora*

2.3 / Orientations sylvicoles

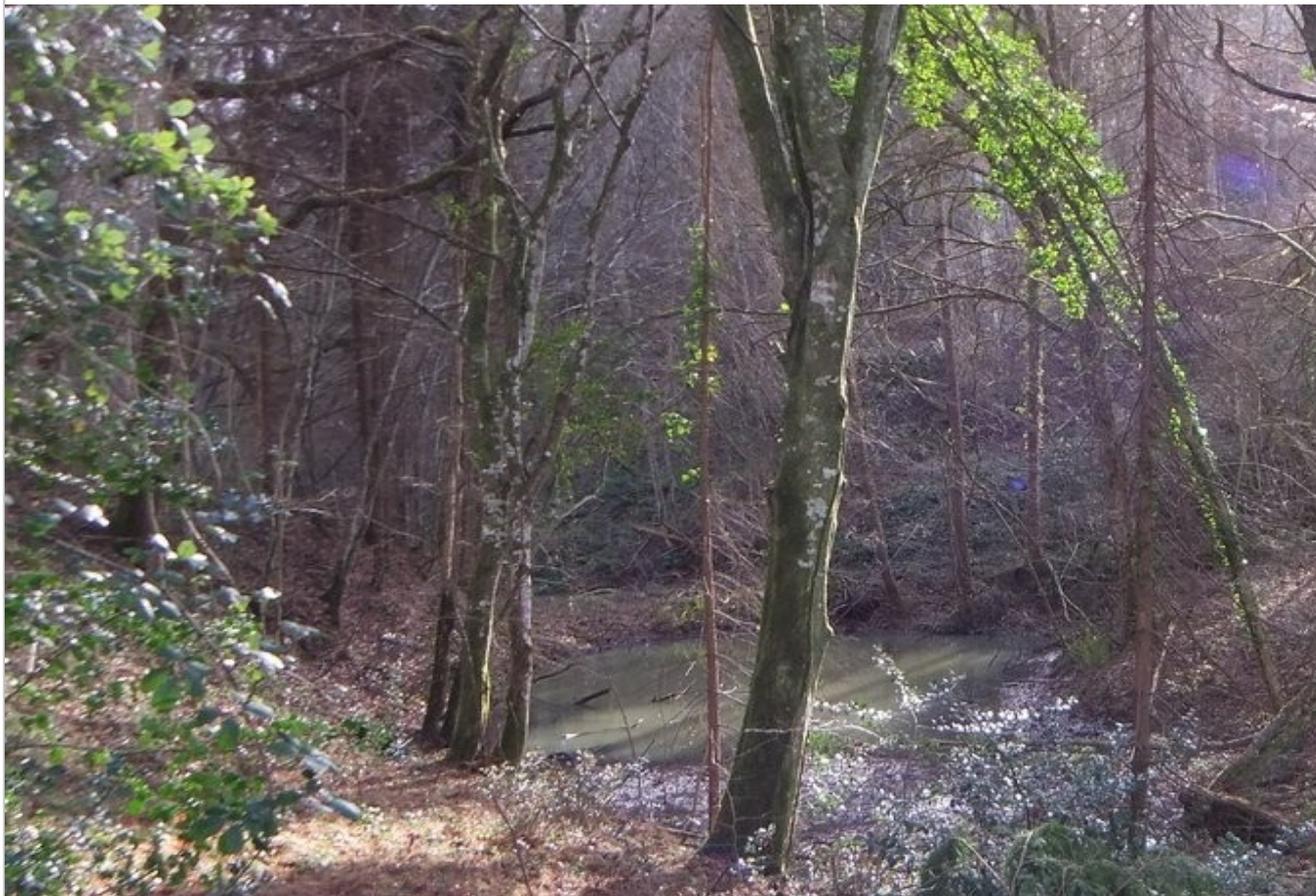


Figure 6 - Étang forestier sur le ruisseau de la Hout

Les principes fondateurs des propositions consistent à :

- ✚ **préserv**er au maximum les sols forestiers et les sous-étages en reconstitution avec, de façon corrélée, la minimisation des impacts sur le bassin hydrographique
- ✚ **maintenir un couvert continu**
- ✚ **optimiser la fonction économique ET toutes ses autres fonctions, dont le stockage du carbone**
- ✚ **réhabiliter l'écosystème initial sur le moyen et long terme**
- ✚ **faire confiance aux capacités d'adaptation de la plupart des essences présentes.**

En tout premier lieu pour les plantations en enrichissement, reboisement ou boisement, l'introduction en forêt de Fabas d'essences allochtones est strictement proscrite. Seules sont possibles les introductions d'essences acclimatées, sauf caractère invasif reconnu (chêne rouge, acacia).

Sapin Douglas

- ✚ **Traitement jardiné** : Ø exploitation recherchée = 70 cm (tige élite) soit entre 20 ans et 40 ans (soit âge optimum de 70 à 90 ans). Prélèvement maximum par coupe de 20 % de G¹².
- ✚ **Consignes sylvicoles** : **priorité à la mise en lumière des houppiers des chênes rouvres se trouvant dans les futaies de douglas.**

¹² G est une norme correspondant à la surface terrière d'un peuplement

Favoriser la diversité feuillue (dès le stade gaule et plus). Attention : les arbres d'élite ne sont pas les plus gros.

Il existe une incertitude sur l'avenir du douglas mais est retenue l'option pour qu'il se régénère (à condition qu'il puisse se créer un écosystème favorable) et donc s'adapte localement quitte à créer un peuplement mélangé douglas-chêne rouvre avec d'autres feuillus.

En tout état de cause, quitte à envisager le long terme avec du douglas il paraît plus réaliste, efficace et efficient de s'appuyer sur les peuplements en place et voir s'ils pourront s'adapter que de projeter des plantations de douglas, même avec une provenance prétendument adaptée.

Pin Laricio de Corse :

- ✚ Traitement en sylviculture jardinée¹³ ; Ø exploitation recherchée = 80 cm (tige élite) entre 50 ans et 80 ans (soit âge optimum de 100 à 130 ans). Objectif fortement réalisable à terme : futaie mixte laricio-chêne rouvre- AF.

Pin Maritime

- ✚ Idem Pin laricio.

Pin noir

- ✚ Idem Pin laricio mais avec disparition à terme en fonction de la qualité constatée.

Mélèze (15 ha), Epicéa (16 ha) Sapin (9 ha)

- ✚ Avenir très incertain ; configuration sur le terrain à évaluer (îlots, bouquets, parquets - influence des peuplements adjacents - état sanitaire constaté - Ø atteint et accroissement) et dynamique de régénération naturelle feuillue en cours ?

Idéal : accompagner la transformation mais risque important de mortalité lié au changement climatique.

Chêne et taillis

- ✚ Conversion en futaie irrégulière feuillue ; traitement jardiné. Ø min = 60 cm ; Ø optimal qualité A/B = 80 cm
Présence permanente de 10 Très Gros Bois / ha dont 2 à 5 sentinelles (gros bois qualité A avec un houppier développé).

62 ha non reboisés :

- ✚ **Reconstituer le plus rapidement possible une ambiance forestière et un couvert forestier.**
- **Option 1 : 1100 plants / ha - 60 % essences colonisatrices (Bouleau, Érables champêtre et plane, Tilleul, Merisier, Cormier) / 40 % Chêne sessile; dynamique locale attendue avec Charme et autres feuillus.**
- **Option 2 : 1100 plants / ha - 70 % Pin maritime et Pin laricio / 30 % (Chêne rouvre et Érables plane et champêtre) ; dynamique locale attendue avec Charme et autres feuillus.**

Il pourrait être envisagé aussi à titre expérimental l'introduction de Chênes pubescents (présents localement), voire de Chênes verts et d'Érables de Montpellier (aussi présents localement). Dans le cas du Chêne vert, il existe en Corse un petit peuplement classé retenu pour la rectitude des fûts de cette espèce.

13 Ou irrégulière

Inventorier les mares et ruisseaux déforestés lors des coupes rases et leur reconstituer un environnement forestier en priorité.



Figure 7 - En haut : mare anciennement forestière au centre de la photo, environnement forestier à reconstituer.

En bas : mare forestière de la verrerie.

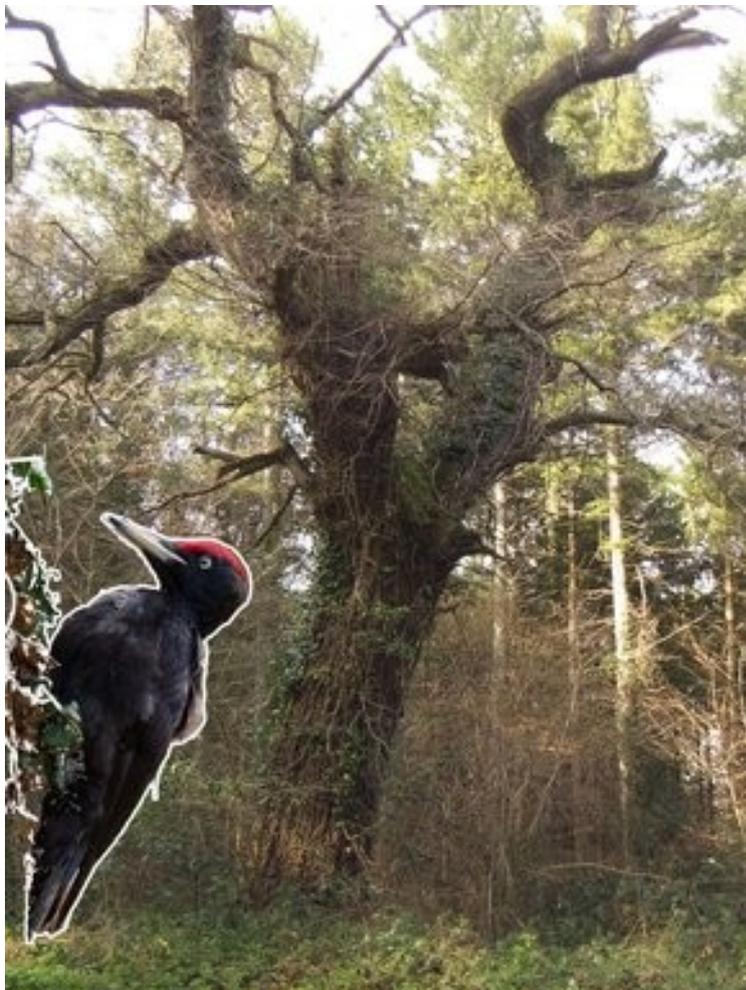


2.4 / Modalités sylvicoles générales

Globalement, la totalité des peuplements présents à Fabas sont très dégradés du point de vue de leur état de conservation, y compris ceux avec des chênes. Des incertitudes fortes liées aux potentielles sécheresses à venir ne permettent pas de garantir l'absence d'une hausse des mortalités directes ou indirectes (épiphytie). Cependant, le traitement régulier par coupe rase suivie de plantation ne pourra qu'aggraver le risque, et dans des proportions importantes (destruction des sols, mise à nu des sols, élévation de la température, introduction inadaptée).

Il est proposé une sylviculture irrégulière pied à pied favorisant les gros bois et très gros bois avec le mélange des feuillus locaux : Chênes, Hêtre, Charme, Merisier et des résineux actuels.

- ✚ **Martelage**, éventuellement en équipe.
- ✚ Une solution sera de se préparer à exploiter les arbres en cas de dépérissement excessif tout en maintenant au maximum les arbres non dépérissant.
- ✚ **Mise en place de 45 ha de peuplement en sénescence** avec 4 à 5 parquets.
- ✚ **Réhabilitation des ripisylves et mares forestières** : 15 m de chaque coté ou autour laissés en libre évolution avec travaux de réhabilitation si possible (plantation Tilleuls, Saules, Aulnes, Bouleaux, Erables champêtre/plane, Frênes).



- ✚ Levée de la desserte et des pistes de débardage.
- ✚ **Implantation de cloisonnement d'exploitation tous les 100 m** (pas en dessous) et en fonction du maillage existant des pistes et chemins connus.
- ✚ Réaliser une carte de la sensibilité des sols.
- ✚ Favoriser la coopération entre traction animale et débardage classique notamment avec des petits engins. Utilisation de treuils.
- ✚ Limiter le surdimensionnement des engins forestiers notamment le tonnage. (-2,5 tonnes suivant la sensibilité des sols).
- ✚ Non utilisation d'engrais chimiques, de pesticides ou de plantes OGM.

2.5 / Modalités environnementales pour favoriser et étudier la biodiversité.

Depuis 1988 l'ensemble de ce massif forestier est inscrit comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1). Or, il nous semble qu'au vu de la définition de ce zonage environnemental, le modèle de sylviculture par coupes rases ne peut pas contribuer au maintien faunistique et floristique de cette forêt.

Il nous apparaît ainsi que le modèle en cours va à l'encontre des engagements du CRPF en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la biodiversité, le maintien de cet espace naturel inventorié en raison de son importance n'est pas assuré.

- ✦ Mise en place d'un couloir arboré (trame verte) entre la vieille forêt¹⁴ ancienne et mûre (Chênaie-hêtraie âgée de 180 à 250 ans environ) située sur la commune riveraine de Lilhac à 4 km à vol d'oiseau et la Forêt des Sources du Touch (voir Figure 2), celle communale de Monboussin et de la forêt en devenir de Polastron (Association Fous du Bois)
- ✦ Etudes naturalistes sur le long terme avec un état des lieux des batraciens, des nidifications d'oiseaux, de la flore, des sols, des suivis hydrologiques et minéralogiques sur les coupes à blanc réalisées entre 2019 et 2022.
- ✦ Mise en place d'études sur la restauration de l'écosystème forestier et sur les interactions avec les pratiques agricoles alentours, avec par exemple l'INRAE et la participation de leur labo Dynafor¹⁵.
- ✦ **Mise en place d'une réserve LPO** pour les espèces forestières naturellement présentes, particulièrement autour des étangs et des zones humides pour prendre les mesures de précautions adaptées.
- ✦ Mise en place de parcelles de forêts fruitières, comestibles et médicinales (Noyer, Noisetier, Amandier, Châtaignier, Frêne, Chêne, Sureau, Tilleul, Bouleau...) et de parcelles d'arbres pour vannerie : taille d'arbres en « têtards » par exemple Saule à osier en bordure de cours d'eau.



Figure 8 - Ruisseau forestier

¹⁴ Le bois de Pinsois, propriété du Conservatoire des Espaces Naturels. Dans ce bois reliquat d'un massif de 200 ha (voir Figure 2), il est possible de voir l'entière des stades forestiers : régénération, croissance, maturité, vieillissement, chablis... ainsi que des espèces rares d'invertébrés (insectes, araignées), de lichens et de champignons.

¹⁵ <https://www.dynafor.fr/> La commune de Saint-André et d'autres aux alentours font partie d'un « site atelier » accueillant des études agronomiques depuis plus de 40 ans



Figure 9 - En haut : Chablis.

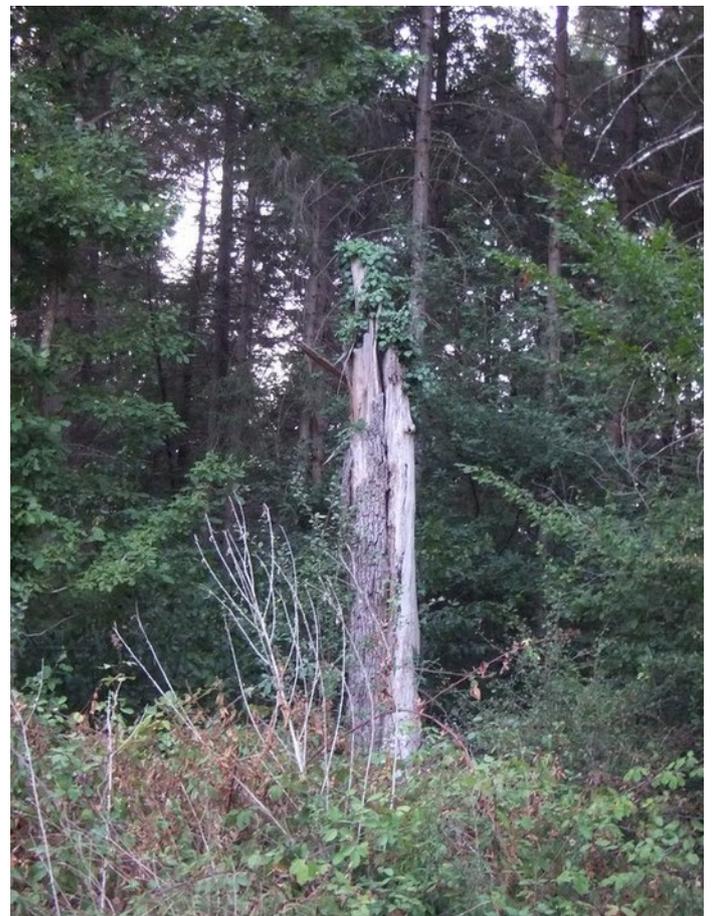
En bas : « Chandelle » : bois mort sur pied.

A conserver en l'état pour favoriser la biodiversité et la dynamique forestière



Figure 10 - En haut et au milieu : Arbre à dendrotelme (microhabitat aquatique).

En bas : sous bois à Fragon.



III / La Forêt et Nous, compensation et multifonctionnalité

Lors des manifestations du Collectif du 29 décembre 2021, du 17 avril 2022 ainsi que lors de rencontres sur les marchés alentours, fêtes locales et de projections de films, riverains et citoyens locaux ont exprimé de nombreuses demandes que nous retranscrivons ci-dessous.

Il s'avère indispensable de revoir les orientations de gestion et le modèle de sylviculture sur toute la forêt en prenant en compte « la vocation multifonctionnelle, à la fois écologique, sociale et économique » telle que stipulée dans le Code Forestier (article L121-1) et permettant seule de présenter une garantie de gestion durable.

Dans l'état actuel de la concertation, il s'agit d'une première ébauche de collecte de propositions qu'il sera nécessaire d'approfondir avec les différentes parties prenantes suivant un calendrier de concertation à court, moyen et long terme.

3.1 / Démocratie et gouvernance

- ✚ **Diffusion adaptée du processus de concertation avec encouragement de la participation des femmes et des enfants. Mettre en lien les gestions sylvicoles des différentes parties de la forêt notamment les forêts communales de Saint-André et Lilhac avec les différentes forêts privées : par des rencontres, des publications...**
- ✚ **Le Collectif de la Forêt des Sources du Touch, riverains et associations pris en compte dans la gouvernance des plans des gestions actuels et futurs.**
Transparence des plans de gestion passés et futurs.
- ✚ **Politique : suite à la mal-gérance de la forêt et à l'absence d'enquêtes des services concernés, pour préserver la forêt, il est proposé un don ou un rachat public (communautés de communes par exemple) ou autre (fond de dotation, groupement forestier citoyen,...) de tout ou partie de la forêt ; une gouvernance locale adaptée devant être ensuite mise en place.**
- ✚ **Création de communs (gouvernance par usagers) ou de cantonaux (gouvernance par riverains) comprenant arbres fruitiers, comestibles, médicinaux (sureau, tilleul, saule, bouleau, chêne, merisier...), utilitaires (bois, osier, bois de tournage...)**
- ✚ **Un garde forestier sur place** qui soit proche des riverains et entreprises locales.
- ✚ **Mise en place de parcelles en libre récolte** : que tout visiteur puissent en profiter avec mesure et parcimonie.
Pastoralisme non stationnaire pour amender et favoriser la régénération sur sol très dégradé.
- **Mise en place d'une étude sociologique et ethnologique participative sur le thème de la « perception de la forêt et de l'appropriation de l'avenir de la forêt par les riverains et usagers ».** Celle-ci permettra l'enrichissement et la stimulation de la concertation locale sur le long terme.

3.2 / Éducation et transmission

- Utilisation de la maison du lieu-dit « Bonnesserre » pour établir une **Maison de la forêt** avec arboretum, bibliothèque, pépinière, etc.
- **Mise en place d'une « forêt école »**, premier maillon d'une « université rurale du vivant », avec formations longues, ateliers ou cours réguliers pour enfants et adultes autour de :
 - la reconnaissance des arbres ;
 - la biodiversité des milieux et des espèces ;
 - la formation professionnelle sur la sylviculture et les métiers liés à la forêt : gestion, bûcheronnage, débardage (à cheval, à l'aide de treuils...), menuiserie, construction.
- ✚ **Patrimoine** : réalisation d'une **étude géo-socio-historique de la forêt et de sa gestion**. Archivage et accessibilité des documents concernant la forêt comprenant, entre autres les documents de gestion passés, les financements publics, des cartes de peuplement.
 - Diffusion de résultat par publications, émissions de radio...
- ✚ **Réalisation d'une étude de synthèse des connaissances naturalistes** (bibliographie, données non publiées, nouvelles prospections).



3.3 / Économie et filière forestière locale

- Développement d'une filière économique et sociale pour le bois** avec une forêt qui permette l'exploitation du bois dans des proportions soutenables. Mise en lien des acteurs économiques liés à la forêt : forestiers, bûcherons, débardeurs, scieurs, entreprises locales de construction, artisans, utilisateurs de bois de chauffage...
- ✚ Reprise de scieries proches ou création sur site d'une scierie, éventuellement scierie mobile permettant un usage aux alentours : forêts communale (Monboussin à 5 km), domaniale de Cardeilhac et bois privés ; contrats d'approvisionnement pour les scieries locales participantes.
 - ✚ Collège de martelage avec forestiers, riverains, utilisateurs, scieurs, artisans.
 - ✚ **Création d'une coopérative forestière locale comprenant des artisans de la région : scieries, charpentiers, menuisiers, chauffagistes...**
 - ✚ **Affouage** : récolte de bois de chauffage par riverains ou habitants des communes limitrophes (en complément des bois communaux et privés).

3.4 / Liens sociaux et loisirs

✚ Villégiature, randonnées et tourisme :

- Aménagement et balisage de chemins dont [3 parcours sont déjà tracés depuis avril 2022](#) grâce au bon soin du collectif
- Reconstruction du bâtiment pour logement en gîte d'étapes au lieu-dit « Verrerie »¹⁶ ; bâtiment pouvant également servir de logement au garde forestier, aux chercheurs, aux naturalistes...
- Acrobranche et « Tour de la Canopée » permettant de sensibiliser à l'importance de la continuité de la couverture forestière.
- Installation de panneaux explicatifs sur les usages, la gouvernance, la gestion, le patrimoine et la biodiversité.

✚ Sociabilité

- Une Fête Forestière tous les 6 mois, festival de la forêt tous les 2 ans
- Construction de 2 ou 3 cabanes forestières, lieux de rendez-vous et de sociabilité
- Plantation collective d'arbres
- Publication d'une « Gazette » de la forêt
- Délimiter une aire de « forêt cinéraire » et une autre de capsules funéraires : lieux de recueillement en mémoire des défunts
- Chemins arborés pour piétons et équidés reliant Isle-en-Dodon à la forêt. Le GR86 relie déjà Aurignac à la forêt.

✚ **Ne pas ajouter dans le massif forestier de projets destructeurs, inutiles, inadaptés et sources de conflits : panneaux solaires au sol, antenne téléphonique relais, forage (pétrole ou gaz).**

3.5 / Site pilote

Essaimage des propositions, méthodologie et résultats à d'autres communautés



riveraines de forêts notamment celles gérées par la Société Forestière ou Amundi.

Figure 11 - Merisier d'avenir au milieu des Douglas

16 L'ancienne bâtisse de la verrerie datant probablement du 18^e siècle, après abandon de son entretien pendant plus de 10 ans, a été rasée : charpente et colombage ont été démontés et évacués, le site a été terrassé. Ce bâtiment était, avant sa destruction en août 2021, un gîte d'été de chauves-souris.



La sylviculture est l'ensemble des faits d'observation relatifs à la végétation forestière, coordonnés et réunis en corps de doctrine, dans leur application au traitement des forêts. **Comme tout ce qui repose sur l'observation, la sylviculture est essentiellement perfectible** ; mais toute méthode rationnelle d'exploitation des bois doit nécessairement avoir pour objet : le rapport soutenu, **la régénération naturelle** et l'amélioration constante de la production.

*G. Bagneris 1878 Manuel de sylviculture.
L'auteur est Professeur à l'École forestière de Nancy.*

NOTIONS SUR LES REPEUPEMENTS ARTIFICIELS.

Renoncer à la régénération naturelle n'est pas un progrès, c'est au contraire le retour à l'enfance de l'art. C'est prétendre faire mieux que les forces naturelles. C'est surtout gaspiller son argent sous un faux prétexte d'économie pour n'arriver, en définitive, qu'à des résultats très-contestables.

Choix des essences. — **Le choix des essences à employer ne peut jamais être douteux et il faut, à cet égard, se défendre de toute fantaisie.** C'est ainsi qu'on doit tenir compte du sol et du climat, qu'on ne mettra pas de chêne pédonculé dans un terrain sec, de sapin en plaine ou à l'exposition du midi, de châtaignier dans des terrains calcaires, de pin maritime sous les climats rudes, de hêtre dans les plaines de la Provence, etc. **Il faut surtout se défendre d'aller chercher des essences exotiques, comme si on n'avait pas, dans les essences indigènes, de quoi satisfaire à tous les emplois. La France est un monde en miniature où l'on trouve tous les climats et tous les sols avec leurs végétaux spontanés, auxquels ne manquent ni la qualité ni la variété.**

Mais précisément parce que la France offre des climats très-différents, il faut prendre garde de mettre chaque essence à sa place ; **il ne suffit pas qu'elle soit indigène, il faut encore qu'elle appartienne à la contrée.**

G. Bagneris 1878 Manuel de sylviculture

*Crédits photos et cartes : Collectif de la Forêt des Sources du Touch.
Toutes les photos ont été prises en forêt des sources du Touch sauf les animaux incrustés sur photos : Chauve-souris, Salamandre et Pic Noir (libre de droit).*